

■ Bilan du PNNS 4 et perspectives du PNNS 5

Le **dernier Comité de pilotage** (COFIL) du quatrième volet du PNNS s'est tenu le 12 mars 2024. Celui-ci réunit les directions d'administration centrales ainsi que les agences d'expertise sanitaires, scientifiques ou techniques. Les agences régionales de santé (ARS) y sont également représentées. Ce temps d'échange fut l'occasion de réaliser un premier bilan des actions menées durant ces 5 dernières années (2019-2023). Un bilan sera publié au deuxième semestre 2024. Ce temps a également permis d'évoquer les perspectives pour 2024, année de transition entre le PNNS 4 et le PNNS 5. En effet, le PNNS 4 est prolongé pour cette année afin d'aligner le cinquième volet avec le calendrier de la Stratégie nationale alimentation nutrition climat (SNANC). Cette stratégie, qui devrait être publiée au cours de cette année, déterminera les orientations stratégiques à horizon 2030 de la politique française pour une alimentation durable, respectueuse de la biodiversité et favorable à la santé. Le PNNS 5, ainsi que le Programme national pour l'Alimentation (PNA 4), déclineront cette stratégie en objectifs opérationnels pour 2025.



■ Le Gouvernement dévoile les 64 projets lauréats de l'appel à projets national « Vers la SNANC »



Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a dévoilé le 29 février, au Salon international de l'agriculture, les 64 lauréats de l'appel à projets 2023-2024 « Vers la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) », en présence de Frédéric Valletoux, ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention et de Sylvain Waserman, président-directeur général de l'ADEME, du Dr Grégory Emery, directeur général de la Santé et de représentants de la Direction générale de la cohésion sociale.

Les projets lauréats s'inscrivent en cohérence avec la future Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), qui devrait être dévoilée dans les prochains mois et définira la feuille de route de la politique de l'alimentation à horizon 2030. L'appel à projets est soutenu financièrement par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (3,3 millions d'euros), par l'Agence de la transition écologique - ADEME (1 million d'euros), et par le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités (540 000 euros). Les 64 lauréats se répartissent en deux catégories :

- **22 nouveaux projets alimentaires territoriaux (PAT)**, portés par des collectivités souhaitant fédérer les acteurs locaux (agriculteurs, transformateurs, distributeurs ou encore gestionnaires de la restauration) afin de promouvoir une alimentation de proximité et de qualité.
- **42 projets d'envergure nationale ou interrégionale**, visant à faire émerger des outils ou démarches innovantes et à accélérer la diffusion d'actions couvrant les différentes dimensions de l'alimentation saine et durable, à une échelle plus importante, qui ont fait leurs preuves au niveau local.

En savoir plus sur le détail des projets lauréats : <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l-alimentation-les-64-laureats-de-lappel-projets-2023-2024>

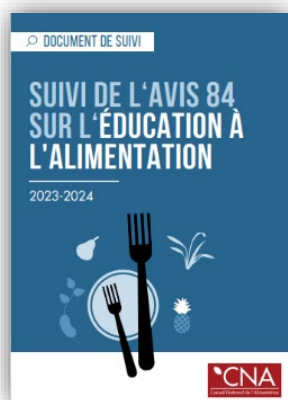
■ Publication du guide pratique **Composer une aide alimentaire équilibrée** élaboré dans le cadre du COCOLUPA

Ce guide est la synthèse de travaux menés dans le cadre des travaux du Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa), intitulé « Favoriser l'accès à une alimentation favorable à la santé », relatifs à l'actualisation du référentiel pour une aide alimentaire équilibrée. Ce référentiel est construit sur la base des dernières recommandations nutritionnelles dont celles du Programme national nutrition santé. Le référentiel est représenté sous la forme d'un « camembert » qui indique l'idéal de la répartition des différents groupes alimentaires afin de faciliter la constitution de dons équilibrés. Le guide propose ainsi une traduction opérationnelle des travaux conduits pour appuyer les acteurs dans la constitution d'une aide alimentaire équilibrée.



Retrouvez cet outil sur : <https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2024-02/Cocolupa-GT6-guide-aide-alimentaire.pdf>

■ Publication d'un suivi des recommandations de l'avis 84 du CNA **Education à l'alimentation**



Dans le cadre de la mission de suivi des avis du Conseil national de l'alimentation (CNA), l'avis 84 sur l'éducation à l'alimentation a fait l'objet, 5 ans après sa publication en 2019, d'un suivi de ses 9 recommandations clés mené par un groupe de travail interne au CNA. Composé de membres représentant tous les collèges du CNA et présidé par le Professeur Daniel Nizri, ce groupe a recueilli des éléments de suivi pour chaque recommandation clé et identifié des freins et des leviers à leur mise en œuvre complète. L'ensemble de ce document de suivi de l'avis 84 a été adopté par le CNA plénier en scrutin public le 7 février 2024.

Consulter le [document de suivi complet](#)

Consulter le [communiqué de presse](#)

Consulter le [résumé "4 pages"](#)

■ Journées régionales « **Pour une France en forme** »



En cette année où la France accueille les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris2024, l'activité physique a été déclarée **Grande cause nationale**. Les données préoccupantes relatives au manque d'activité physique et à la sédentarité croissante de la population appellent à une mobilisation générale. Ce sera le message des Journées régionales « Pour une France en forme » qui seront organisées d'avril à mai dans chaque capitale régionale, sous l'égide des Agences régionales de santé (ARS) et des Directions régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) en partenariat avec le Collectif « Pour une France en forme » et la CNAM. Les débats seront associés à des moments de *gamification* de l'activité physique et sportive, grâce notamment au concours des étudiants de l'ANESTAPS.

Plus d'informations sur la [Grande Cause Nationale 2024 Bâtir la nation sportive... Et faire nation par le sport | Grande Cause Nationale \(grandecause-sport.fr\)](#)

■ 4^e édition des Journées nationales des Maisons Sport-Santé, les 6-7 juin 2024 à Vichy

Le ministère chargé des Sports *via* son Pôle Ressources National Sport-Santé Bien Être et le ministère chargé de la santé organisent la 4^e édition des Journées Nationales Maisons Sport-Santé (MSS).

Cette année, les journées seront organisées en deux parties : des ateliers réservés aux 492 MSS habilitées et aux services en région (DRAJES-ARS) et un salon des MSS ouvert à tous les acteurs du réseau (mouvement Sportif, collectivités territoriales, institutionnels, acteurs et experts du sport-santé). Un appel à candidatures est ouvert jusqu'au 12 avril pour présenter un poster, un stand ou un projet innovant.



Plus d'informations sur le site du Pôle ressources sport-santé bien-être : [Journées Nationales des Maisons Sport-Santé | 06 et 07 juin 2024 - Vichy - Pôle Ressources National Sport Santé Bien-Être](#)

■ Santé publique France renouvelle un plan de diffusion sur les folates auprès des professionnels de santé

Les anomalies de fermeture du tube neural sont une des malformations congénitales les plus fréquentes : leur prévalence globale est estimée à 9.1 pour 10 000 naissances. La vitamine B9 (ou acide folique ou folates) joue un rôle important dans le bon développement du système nerveux de l'embryon et intervient notamment dans la fermeture du tube neural.

Compte tenu de l'insuffisance d'apport en vitamine B9 dans la population, la Haute Autorité de Santé (HAS) recommande une supplémentation systématique en folates à raison de 400 µg/jour. Pour être efficace, cette supplémentation doit débiter plusieurs semaines avant la conception. Ainsi, la prescription est recommandée dès que la femme a un souhait de grossesse et au moins jusqu'aux trois premiers mois de grossesse. Bien que le taux de prescription ait augmenté ces dernières années, cette possibilité de prévention est encore insuffisamment connue des femmes.

Afin de les sensibiliser au moment opportun, un nouveau plan de diffusion est prévu en mars 2024 auprès des professionnels de santé sur plus de 150 000 points de diffusion (courrier et mailing).

Santé publique France met à la disposition des professionnels de santé :



- une **affiche**, afin que les femmes envisageant une grossesse soient incitées à en parler à un professionnel de santé et pour permettre ainsi une supplémentation au bon moment ;

- un **dépliant** à leur remettre, afin de les informer des bénéfices de la supplémentation mais aussi des recommandations alimentaires, dont les aliments riches en vitamine B9.

Retrouvez ces documents sur <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/depliant-flyer/je-pense-bebe.-je-pense-b9.-la-vitamine-b9-le-bon-reflexe-pour-bien-preparer-votre-grossesse>

■ Le Nutri-Score poursuit son déploiement en Europe

Alors que plusieurs pays européens (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse) sont impliqués depuis début 2021 dans une gouvernance transnationale du Nutri-Score, c'est désormais le **Portugal** qui a fait le choix d'adopter le logo le 5 avril dernier. Pour rappel, les pays engagés se sont accordés sur des évolutions de l'algorithme du Nutri-Score basées sur les recommandations du comité scientifique. Entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024 dans certains pays, le nouvel algorithme sera mis en œuvre en France après la publication de l'arrêté révisé à l'issue de la période de statu quo européenne prévue le 24 avril, afin d'aider les consommateurs à faire des choix de meilleure qualité nutritionnelle. Une campagne de communication de Santé publique France permettra d'accompagner le déploiement de cette nouvelle méthodologie de calcul.